

Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR) : option forêt

RNCP1438 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	213s
Code(s) ROME	A1205
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2005

Certificateur(s)

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)

<http://www.mfr.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du Technicien de conduite et de gestion de l'exploitation forestière sont variées et peuvent être regroupées par grandes fonctions : - technique : évaluation de la ressource bois, organisation de chantier, conduite des opérations techniques (faire une évaluation de la ressource et de son exploitabilité, prendre connaissance de la nature du peuplement et des objectifs sylvicoles fixés par le propriétaire (objectifs qu'il peut aussi proposer), prendre connaissance du cahier des charges du chantier, des chemins, des places de dépôt, garantir les conditions d'une exploitation durable, prévoir et assurer la conception des travaux d'exploitation, déterminer la technique de travaux la plus adaptée, transmettre les demandes des clients, organiser le chantier, prévoir le matériel et les approvisionnements nécessaires, conduire les opérations techniques, fournir les éléments de suivi du chantier, s'informer des évolutions techniques) ;

- gestion de l'entreprise : prévoir et contrôler ses coûts, établir des devis, rédiger des contrats, raisonner et réaliser les investissements, assurer le suivi de ses clients, établir ou faire établir les résultats de l'entreprise, maîtriser les activités de gestion, analyser les résultats de l'entreprise, prendre les décisions de gestion ;
- commerciale : estimer la valeur des bois selon leur nature et leur destination, déterminer la faisabilité commerciale auprès des utilisateurs potentiels, démarcher des utilisateurs de bois, définir les conditions de la vente, négocier la vente, assurer la commercialisation du bois ;
- administrative : effectuer les démarches administratives relatives à l'entreprise d'exploitation forestière ;
- gestion de ressources humaines : gestion des compétences, délégation... déterminer les besoins en main-d'œuvre, animer une équipe, déléguer des responsabilités, contrôler les résultats, dialoguer sur le fonctionnement de l'entreprise, appliquer les droits des salariés ;
- participation à la vie professionnelle et sociale : déterminer les besoins en main-d'œuvre, animer une équipe, déléguer des responsabilités, contrôler les résultats, dialoguer sur le fonctionnement de l'entreprise, appliquer les droits des salariés ;

A la demande des comités de pilotage CCTAR, les fonctions visées par le titre ont été élargies à l'exploitation forestière, ce qui en fait la seule qualification forestière de niveau IV avec cet objectif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur de l'exploitation forestière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du titre peut accéder à des emplois du secteur forestier : chef d'entreprise en exploitation forestière ou en travaux forestiers, conducteur de travaux, technicien d'exploitation dans une entreprise ou un organisme, ouvrier hautement qualifié, agent technique forestier, moniteur encadrant technique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Grâce à l'appui de la Fédération des Entrepreneurs de travaux forestiers, les commissions consultatives départementales accordent aux titulaires de la certification CCTAR Forêt la levée de présomption de salariat, levée tenant encore lieu de capacité professionnelle forestière.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 695
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

50% au moins de professionnels (chefs d'entreprise, techniciens). L'autre partie est composée de formateurs, à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2005
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP4402

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

